



MAIRIE
DE
MOUSSAC
16 Rue Centrale
30190

Téléphone : 04.66.81.61.02
Email : accueil@moussac.fr

ARRETE
de
Madame la Maire

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 09 octobre 2026

N°130-2026

Affichage
1 2 OCT. 2026

Objet : Police de circulation – remplacement d'appuis télécom pour le réseau fibre télécom – faïsses longues – Les Mattes

La Maire de Moussac – Gard –
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi du 07 janvier 1983,
Vu la demande de travaux – remplacement de poteaux télécom – faïsses longues – 30190 MOUSSAC, réalisés par l'entreprise **AFFACOM – 75 avenue Jean Moulin – 26290 DONZERE (Drôme)** ;

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise **AFFACOM – 75 avenue Jean Moulin – 26290 DONZERE (Drôme)** est autorisée à utiliser le domaine public pour une durée de 30 jours soit du **LUNDI 12 OCTOBRE au VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026**.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ou la personne responsable de la demande : l'entreprise **AFFACOM – 75 avenue Jean Moulin – 26290 DONZERE (Drôme)**.

Article 3 :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du lieu-dit **faïsses longues – les Mattes** :
- Circulation alternée par feux tricolores

2026/

Article 4 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet de recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : ampliation de cet arrêté à

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Chartes, le responsable de l'entreprise **AFFACOM** et le secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme à Moussac le, 09 octobre 2026

La Maire

Valérie JALABERT

